

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE ROUEN

BP 531 - 3 rue St Etienne des Tonneliers
76005 ROUEN Cedex 2
Tel : 02.35.70.08.60-Minitel : 3617 INFOGREFFE
Internet : www.infogreffe.fr

A 7 PUB
44 RUE QUESNEY
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

V/REF :

N/REF : 2004 B 502 / 2007-A-55

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE ROUEN certifie qu'il a reçu le 05/01/2007,

P.V. d'assemblée du 28/10/2006

- Non dissolution de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Concernant la société

A 7 PUB
Société à responsabilité limitée
44 RUE QUESNEY
76300 SOTTEVILLE LES ROUEN

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-A-55 le 05/01/2007

R.C.S. ROUEN 477 516 470 (2004 B 502)

Fait à ROUEN le 05/01/2007,

Le Greffier



A 7 PUB
SARL au capital de 15.000 €
Siège social : 44 rue Quesney à Sotteville Lès Rouen
RCS Rouen 477.516.470

Procès-verbal D'Assemblée Générale Extraordinaire
En date du 28 Octobre 2006

L'an deux mille six, et le 28 octobre, à 10 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Julien DUPUIS, propriétaire de cinquante parts	ci	50 parts
- Monsieur Marcel DUPUIS, propriétaire de quinze parts	ci	15 parts
- Madame Simone DUPUIS, propriétaire de quinze parts	ci	15 parts
- Monsieur Rémy DUPUIS, propriétaire de soixante dix parts	ci	70 parts

Soit un total de cent cinquante parts,	ci	150 parts
---	-----------	------------------

Monsieur Rémy DUPUIS préside la séance en qualité de Gérant.

Le président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence,**
- Le rapport de situation au 30 Août 2006**
- Texte des projets de résolutions.**

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuation de la société malgré la perte de capital.**

Le président donne lecture du rapport de situation au 30.08.2006, remis aux associés depuis plus de 15 jours.

Il répond aux questions des associés concernant la situation de la société au 30.08.2006.

DUPLICATA
CERTIFIE
SARL A 7 PUB
 44, rue Quesney
 76300 Sotteville Lès Rouen
 02 35 62 50 73 / 06 19 48 43 62
 RCS : 477 516 470 00010 - APE : 744 A

M.D. S D SD RJ

Première résolution

Délibérant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, l'assemblée des associés, après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuvés par l'assemblée générale ordinaire en date du 1 juillet 2006 et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital, décide sur proposition de la gérance qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au gérant afin d'effectuer les formalités légales et notamment avis dans un journal d'annonce légales et dépôt du dossier au greffe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal.

DUPLICATE
FORME
SARL A 7-PUB
44, rue Quésnel
76300 Sotteville Les Rouen
02 35 62 50 73 / 06 19 48 43 62
N° Siret : 477 516 470 0010 - APE : 744 A

Simone DUPUIS

Marcel DUPUIS

Julien DUPUIS

Rémy DUPUIS

Dupuis S

Ed Dupuis

[Signature]